

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
MLN Mission locale Nord
CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
BCD Basket Club dionysien
OMS Office municipal des Sports
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
CAP Club Animation Prévention
CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET Adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'association "Silence, on lit !"

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la Ville de Saint-Denis à adhérer à l'association « Silence, on lit ! ».

« SOL ! » est une association qui promeut la pratique régulière et quotidienne de la lecture dans les écoles, lieu essentiel de la prise de bonnes habitudes.

En effet, la Ville de Saint-Denis s'engage en faveur du développement de la culture, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et aux livres auprès des plus jeunes.

Partant de ce constat, la Ville a fait le choix de s'appuyer sur le dispositif « Silence, on lit ! » afin de bénéficier de son expérience et de son savoir-faire.

En effet, au regard des enjeux de notre propre territoire, ce concept de lecture quotidienne déposé par l'association « Silence, on lit ! » a été adapté afin de répondre au mieux aux attentes des habitants et de leurs enfants.

Depuis le début de l'année, une phase expérimentale a été enclenchée : 6 écoles, pour 1 710 élèves, ont accueilli le dispositif et proposent désormais tous les jours 15 minutes de lecture silencieuse et attentive aux élèves.

L'adhésion est proposée pour une durée de 3 ans, de 2020 à 2022, pour garantir une durabilité au projet.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 2 000 euros.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'association « Silence, on lit ! », pour une période de 3 ans, de 2020 à 2022, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 2 000 euros ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à engager les démarches nécessaires à cette adhésion et à signer tous les documents y afférents.

OBJET Adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'association "Silence, on lit !"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CADJEE Ibrahim au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'association « Silence, on lit ! », pour une période de 3 ans, de 2020 à 2022, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 2 000 euros.

ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à engager les démarches nécessaires à cette adhésion et à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 3

Les dépenses seront imputées sur le Budget principal de la Ville, au compte 6281 du chapitre 011.



Présentation détaillée
du concept
SILENCE, ON LIT!
destinée aux porteurs du
projet dans les
établissements scolaires

CONTACT
silence.on.lit@gmail.com

SILENCE, ON LIT !

SOL! est un concept développé et déposé par l'association **SILENCE, ON LIT !** ©

Convaincue de la nécessité absolue de défendre la lecture, **SILENCE ON LIT !** fait la promotion et aide à la mise en place de la pratique d'un temps de lecture quotidien dans des collectivités.

Ce document présente les bienfaits que l'on retire à lire tous les jours, ensemble, des livres dans le silence pendant 15 minutes. et expose comment l'association **SILENCE ON LIT !** peut aider à mettre en place cette pratique d'un temps de lecture dans une collectivité.

Ce document ainsi que le kit de mise en place qui l'accompagne est à votre usage exclusif et ne doit pas être divulgué à d'autres établissements qui doivent s'adresser à l'association pour l'instauration de **SILENCE ON LIT !**

SILENCE ON LIT ! est une association loi de 1901, créée par Danièle Sallenave, de l'Académie Française, Ayşe Başçavuşoğlu, directrice du Lycée Tevfik Fikret à Ankara, et Olivier Delahaye, cinéaste et écrivain.

Pour joindre l'association, vous pouvez :

- Aller sur le site : www.silenceonlit.com
- Ecrire à : silence.on.lit@gmail.com

Avec le soutien de :

 **FONDATION
JAN MICHALSKI
POUR
L'ECRITURE
ET LA
LITTERATURE**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

01

Une pratique quotidienne

L'association SILENCE, ON LIT ! propose aux collectivités, qui en expriment l'envie de les aider à mettre en place cette pratique d'un temps de lecture dont les grandes lignes peuvent être ainsi résumées.

✓ Lire tous les jours ?

Lire, c'est une gymnastique mentale, une pause relaxante, un moment de silence où l'on s'extrait du monde. Il est donc important de faire de cette activité un acte quotidien. Dans cette quotidienneté, les livres deviennent des compagnons que l'on a toujours avec soi ou que l'on retrouve tous les jours.

✓ A quel moment ?

Il ne s'agit pas de lire chez soi, en fin de journée, mais d'arrêter tous ensemble notre activité pour faire le silence et pour lire. Ces quelques minutes sont donc prises sur le temps scolaire, de travail ou d'activité. Il s'agit de faire une pause dans une journée où nous ne faisons souvent que répondre à des urgences. En même temps, il ne s'agit pas de paralyser l'activité de la collectivité qui pratique ce temps de lecture.

✓ Pendant combien de temps ?

Il ne s'agit pas de casser la journée de travail avec une pause trop longue. Donc la durée du temps de lecture est relativement courte.

En même temps, la durée doit être suffisamment longue pour que les lecteurs puissent sortir du monde réel et entrer dans une histoire, suivre un raisonnement, se concentrer sur un sujet pendant un moment suffisamment important. Cette durée semble pouvoir être déterminée autour de 15 minutes.

✓ **Qui participe ?**

La lecture doit bénéficier à tous et l'idée est donc de faire participer tout le monde à cette pratique, même et surtout ceux qui n'ont pas l'habitude de lire, que la lecture rebute, ou qui pensent ne pas en avoir le temps ni l'utilité. Dans un établissement scolaire, ce seront donc les élèves mais aussi les professeurs, les membres de l'administration, le personnel de l'entretien ou des cuisines, sans hiérarchie, sans barrières, sans préjugés.

✓ **Que lire ?**

Il ne s'agit pas de lire pour lire, ni de lire n'importe quoi. Il s'agit de lire des textes littéraires, de préférence des fictions ou des essais qui sortent le lecteur de son quotidien et l'amènent ailleurs. Et ce, en toute liberté (sans programme, ni contrôle). Romans, poésies, essais, BD... Il s'agit d'une lecture qui se prolonge sur plusieurs jours et non pas d'une consommation immédiate et furtive.

Cela exclut les magazines, les quotidiens, la presse en général ; cela exclut évidemment la lecture des courriels, textos, tweets, pages web et autres qui envahissent déjà nos écrans et surtout nos esprits. La lecture quotidienne doit justement couper le lecteur de ces habitudes de pensée, de raisonnement et d'information sommaires, réductrices ou tronquées, de messages rapides et donc souvent simplistes. Il s'agit de réintroduire le temps et la complexité dans la pensée. On lit donc dans la langue que l'on veut, librement, pour le plaisir.

✓ **D'où viennent les livres ?**

Tout le monde n'a pas les moyens, ni le réflexe d'acheter des livres. Certains sont mal à l'aise à l'idée de se rendre en librairie, labyrinthe où ils ne savent pas s'orienter. La plupart des écoles et des municipalités, de nombreuses organisations (associations et autres) possèdent des bibliothèques ou des médiathèques et des conseillers qui orientent vers des livres ceux qui le souhaitent. Mais il y a aussi de nombreux moyens de se procurer des livres à tout petit prix et nous envisageons des partenariats avec des associations ou organisations susceptibles de fournir des livres de qualité à ceux qui peuvent avoir des difficultés à s'en procurer.

✓ **Problèmes et solutions**

La présentation, puis la mise en place de cette pratique peuvent poser des problèmes, soulever des questions. L'association SILENCE, ON LIT ! propose justement d'expliquer cette pratique et ses nombreux avantages et de trouver, avec ceux qui pensent l'adopter, les solutions pour faire face aux difficultés qui peuvent se poser lors de sa mise en place.

✓ **Règles et principes – la Charte de SILENCE, ON LIT !**

L'Association SILENCE, ON LIT ! a donc édicté quelques règles simples (le silence, la quotidienneté, la participation de tous, lire des livres, en toute liberté dans un cadre précis) qui correspondent à des principes (partager le silence, retrouver la voie de l'intériorité, s'installer dans la durée, concevoir la lecture comme un plaisir, partager les émotions et les cultures, sortir la lecture de ghettos sexistes, culturels ou sociaux) et qui assurent la réussite et la pérennité de cette pratique.

A cet effet, l'association SILENCE, ON LIT ! a établi une Charte SILENCE, ON LIT ! que signe chaque établissement qui adopte cette pratique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

02

Les bénéfices de SILENCE, ON LIT !

La lecture n'est pas innocente et ne laisse pas la lectrice ou le lecteur indemne.

Elle ouvre à celle ou celui qui la pratique régulièrement la voie vers la sérénité, vers une meilleure compréhension du monde dans lequel nous vivons ; elle donne les clefs de la connaissance de soi et des autres ; elle enrichit nos moyens d'expressions et permet donc de gagner de la confiance en soi ; et des études scientifiques démontrent ses bienfaits sur la santé.

Bienfaits du silence

Les radios, les téléphones portables, les transports en commun, les véhicules à moteur, les avions, les musiques d'ambiance, les casques audio, les machines et engins divers de la vie moderne,... dans les rues, dans les centres commerciaux, sur les routes, dans les maisons, dans les usines et les bureaux, sur les plages..., il est devenu impossible d'échapper à la pollution sonore.

Nous vivons dans un monde où le silence fait souvent figure d'intrus alors que nos prédécesseurs vivaient, eux, dans un monde où le silence était la règle et le bruit l'exception. Le silence est autre chose que l'absence de bruit, ce silence des espaces infinis qui effrayait Pascal. Les oiseaux ne troublent pas le silence de la forêt ; le silence, c'est à la fois la respiration du monde et notre attitude face à lui.

Faire le silence, c'est se mettre au diapason de la nature.

Faire le silence individuellement c'est se mettre à l'écoute des autres, du cosmos... et de soi-même.

Faire le silence ensemble, c'est une manière de communiquer au-delà des mots. Les "minutes de silence" ne sont pas seulement du silence, nous le savons ; elles sont chargées d'émotion, de partage, d'empathie, elles « disent » beaucoup plus que les mots qu'elles remplacent.

Le silence fait partie de ces expériences que les mots ne peuvent dire justement, mais dont nous savons les vertus.



When he struggled for several years in lonely silence, Dr. Sacks felt most satisfied. Instead of defending his technique, he just carried on with it. Silence can be one of your strongest assets. If you master the art of keeping quiet when you need to, you will save a lot of time that you may have otherwise spent in pointless arguments. With silence you will have very few regrets. In fact, silence is a sign of great self-awareness and immense control on your own thoughts and action. »

— **Oliver Sacks**, 150 Life Transforming Lessons that will inspire you



Un écrivain est celui qui impose silence à cette parole, et une œuvre littéraire est, pour celui qui sait y pénétrer, un riche séjour de silence, une défense ferme et une haute muraille contre cette immensité parlante qui s'adresse à nous en nous détournant de nous. Si, dans ce Tibet imaginaire où ne se découvriraient plus sur personne les signes sacrés, toute littérature venait à cesser de parler, ce qui ferait défaut, c'est le silence, et c'est ce défaut de silence qui révélerait peut-être la disparition de la parole littéraire. »

— **Maurice Blanchot**, Le livre à venir, 1959

Lecture et apprentissage

La pratique quotidienne de la lecture offre aux jeunes lecteurs une manière agréable et ludique d'aborder toute une panoplie d'apprentissages.

Lire représente certainement le meilleur apprentissage de la langue, orthographe, syntaxe, grammaire ; lire c'est acquérir du vocabulaire, aider à fixer l'orthographe des mots, apprendre à s'exprimer, retenir des tournures, des façons de dire, c'est s'approprier la richesse et les subtilités d'une langue. Il est essentiel d'avoir une bonne maîtrise de sa langue pour vivre en harmonie avec sa société, pour en être un citoyen actif et contribuer à son développement.

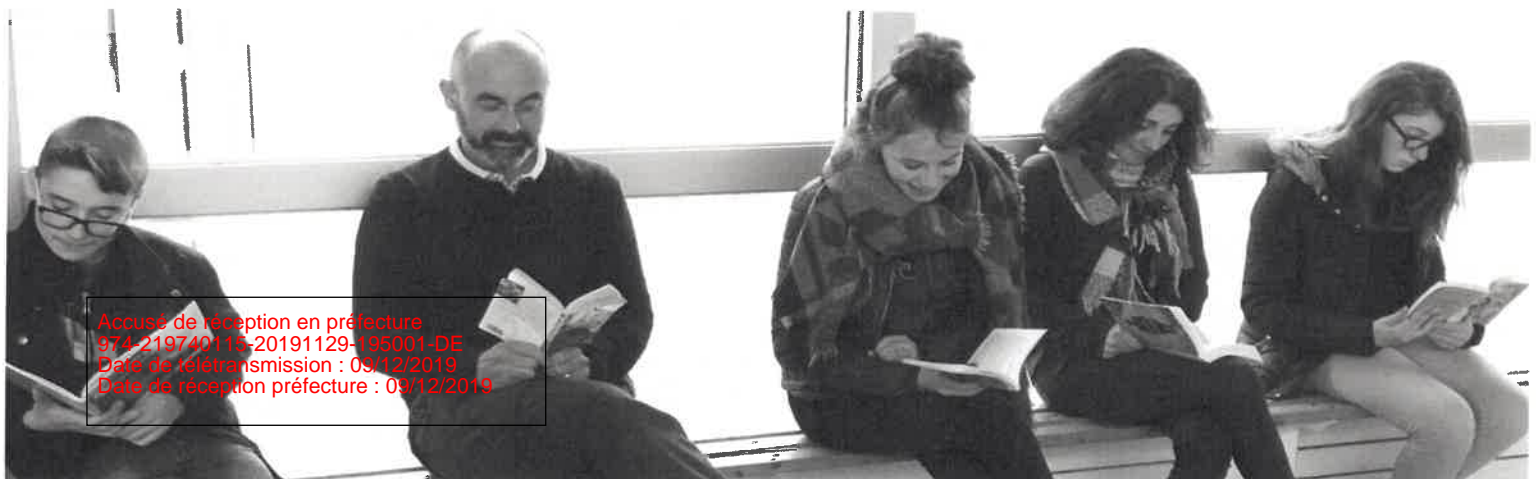
Apprendre un mot, c'est ouvrir une nouvelle fenêtre sur le monde.

Lire un livre, que ce soit un roman, un essai, une BD, c'est d'abord suivre une histoire dans la durée. C'est ainsi échapper à la pensée et au discours fragmentés auxquels la publicité, la radio, Internet, la première page des journaux, Twitter, les jeux vidéo et de nombreuses formes de communication moderne restreignent les développements de la pensée. Lire donne au lecteur la chance de prendre le temps de suivre l'épanouissement d'une histoire, d'une pensée, l'éclosion d'un sentiment, la construction d'une théorie, d'une méthode ou d'une utopie... et leur déconstruction éventuelle.

Pour suivre la narration, les motivations des personnages, les intrigues et les rebondissements, le jeune lecteur fait donc également l'apprentissage de la concentration et de la mémorisation.

On peut commencer par suivre les conseils d'Émile Faguet, écrivain membre de l'Académie française, qui écrit en 1923 un Art de lire dont le premier chapitre s'intitule Lire lentement : «Pour apprendre à lire, il faut d'abord lire très lentement et ensuite il faut lire très lentement et, toujours, jusqu'au dernier livre qui aura l'honneur d'être lu par vous, il faudra lire très lentement. Il faut lire aussi lentement un livre pour en jouir que pour s'instruire par lui ou le critiquer. [...] Vous me direz qu'il y a des livres qui ne peuvent pas être lus lentement, qui ne supportent pas la lecture lente. Il y en a, en effet ; mais ce sont ceux-là qu'il ne faut pas lire du tout. »

Émile Faguet nous donne là la clef d'autres apprentissages, que favorise une lecture lente : le plaisir, le raisonnement, l'analyse et la critique. Lire lentement permet de suivre une pensée, d'y revenir pour en bien saisir le déroulement, et aussi de se donner le temps de l'analyser pour l'évaluer et la critiquer, y adhérer ou la rejeter. C'est le début de la liberté de penser.



Lecture et culture

Lire améliore notre culture littéraire. Mais lire nous permet aussi d'élargir, d'approfondir notre connaissance des autres, des sciences, de l'Histoire, de l'Art, de ce qui est loin de nous comme ce qui est en nous, bref d'enrichir notre esprit critique, notre compréhension du monde, nos facultés d'empathie.

A quoi ça sert ? demandent certains.

Nancy Huston répond dans L'espèce fabulatrice (P178) : « *Les non-lecteurs sont potentiellement dangereux, car faciles à manipuler par les Églises, les États, les médias, etc.* »

Cela est vrai à tout âge car notre culture demande toujours à être approfondie, enrichie, étendue...

Et **Antoine Compagnon** apporte cette réponse aussi belle que pragmatique :

"Écrire et peut-être lire plus encore sont déjà, en eux-mêmes, des actes de résistance à la non-pensée, à l'absence de jugement, à la modernité aveugle.

Donc, lisons, c'est ce que nous pouvons faire de mieux pour assurer à la littérature toute sa place dans notre vie et dans la société."

Lecture et santé

Depuis quelques années, des scientifiques se penchent sur les effets de la lecture sur la santé des lecteurs.

On peut commencer par la stimulation du cerveau à long terme. "Entrer dans le nouveau monde d'un roman ou d'une nouvelle a des effets scientifiquement mesurables sur notre cerveau et qui se prolongent pendant plusieurs jours après la lecture. " nous apprend une étude menée par la Emory University d'Atlanta, Georgia, aux États-Unis.

http://news.emory.edu/stories/2013/12/esc_novels_change_brain/campus.html

<http://esciencecommons.blogspot.fr/2013/12/a-novel-look-at-how-stories-may-change.html>

<http://www.slate.fr/life/81695/lire-bon-livre-stimule-cerveau>

<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/des-scientifiques-montrent-qu-un-livre-change-la-vie-biologiquement/46066>

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Cette étude démontre que lire un bon livre peut augmenter les connexions à l'intérieur du cerveau et créer des changements neurologiques persistants qui correspondent un peu à la mémoire musculaire qui permet de s'adapter aux efforts demandés.

Une autre étude menée par le Dr. David Lewis montre que la meilleure activité pour réduire le stress est la lecture, plus efficace que de marcher, écouter de la musique, jouer à des jeux vidéo ou boire un café.

<http://www.telegraph.co.uk/news/health/news/5070874/Reading-can-help-reduce-stress.html>

Dr Lewis, who conducted the test, said: "Losing yourself in a book is the ultimate relaxation."

Une autre étude menée par l'Université de Liverpool (Reading between the lines: the Benefits of Reading for Pleasure) montre que les gens qui lisent se sentent plus heureux que ceux qui ne lisent pas, et qu'une lecture régulière les aide à développer un esprit communautaire et le sens du lien social, et les prépare mieux aux difficultés de la vie, alors que les gens qui ne lisent pas ont 28% plus de "chance" de développer des sentiments de dépression. D'après cette étude les bénéfices les plus importants de la lecture sont les suivants : la lecture aide à mieux dormir, à s'abstraire du monde réel, et favorise la créativité

http://www.thereader.org.uk/media/118690/The_Benefits_of_Reading_for_Pleasure.pdf

Une étude menée en France à l'Université de Paris-Sud – Paris-Saclay à propos de l'impact de l'apprentissage de la lecture sur le cerveau conclut que la lecture "augmente les réponses des aires visuelles du cortex,... augmente les réponses au langage parlé dans le cortex auditif, ... induit une extension des aires du langage et une communication bidirectionnelle entre les réseaux du langage parlé et écrit.."

http://www.upsud.fr/fr/presse/archives/impact_de_l_apprentissage_de_la_lecture_sur_le_cerveau.html

Lecture et vivre ensemble

La lecture, en nous sortant de notre quotidien, et en nous présentant une diversité de situations, de pensées, d'expériences, de cultures change notre rapport au monde et nous rend plus accessible à l'autre. Elle nous donne les outils qui permettent à chacun de se procurer les conditions d'une vie libre.



03

SILENCE, ON LIT ! est déjà une réalité !

Au Lycée Tevfik Fikret à Ankara

SILENCE, ON LIT ! bénéficie de l'expérience des 17 ans de temps de lecture du Lycée Tevfik Fikret. Ayşe Başçavuşoğlu, qui l'a mis en place, raconte :

« La première année, la durée du temps de lecture avait été fixée à 10 minutes. Au terme de cette première année, les élèves ont demandé de la passer à 15 minutes. Elle est depuis restée à 15 minutes.

Il y a bien eu quelques obstacles au départ ; il a fallu vaincre la réticence de certains professeurs qui craignaient que les élèves ne se prêtent pas au jeu et ne respectent pas cette interruption quotidienne de leurs activités pour une pratique inhabituelle dont ils ne souhaitaient pas qu'elle entache l'entente entre les professeurs et les élèves. Certains redoutaient une résistance forte de la part des élèves. Mais il n'y avait pas d'opposition de principe, juste des interrogations.

Effectivement, certains élèves refusaient de lire, d'autres oubliaient systématiquement leur livre. Certains élèves de Terminale qui avaient l'examen sanctionnant leur vie scolaire à la fin de l'année voyaient cette pratique comme une perte de temps dans un agenda très chargé.

Convaincus qu'il y avait là un enjeu important, nous avons opposé notre détermination ; rapidement la majorité a pris plaisir à cette pratique et au bout d'un mois c'était devenu un rituel auquel tout le monde (élèves, professeurs, personnels) sacrifiait avec enthousiasme.

Au tout début, les professeurs faisaient un tour de classe pour s'assurer que tout le monde avait un livre. Assez rapidement, c'est devenu inutile et aujourd'hui, sans qu'il soit besoin de contrôle, tout le monde lit pendant le temps de lecture.

Dès le départ, tout le lycée a été concerné et le projet, après avoir été débattu avec le corps enseignant, a été présenté au personnel, aussi bien l'administratif que celui en cuisine, au ménage ou en charge de la sécurité : il leur a été demandé de respecter un silence absolu pendant ce moment, même s'ils n'avaient pas envie de lire, et nous leur avons servi de modèle. Au bout d'un certain temps, nous avons noté qu'ils avaient commencé à lire.

Nous avons choisi de placer le temps de lecture quotidien à 13h35, au moment où se termine la pause-déjeuner. C'est plus d'une heure après les cinq périodes de cours pendant lesquelles les élèves sont concentrés, et c'est la fin de la pause pendant laquelle ils ont dépensé de l'énergie, ont joué, mangé, parlé, couru, transpiré, crié... C'est en même temps un moment pour se retrouver seul avec soi-même et une préparation à la concentration nécessaire aux cours qui vont venir.

En ce qui concerne les livres ; on ne peut lire ni journal, ni revue, ni manuel scolaire, ni tablette, ni écran d'ordinateur ou de téléphone. On doit lire un livre papier, quelle que soit sa langue, son sujet ou sa forme littéraire et le seul domaine que nous avons exclu est la pornographie. La bande-dessinée est autorisée et, de manière intéressante, nous avons constaté que beaucoup d'élèves qui semblaient s'intéresser exclusivement à la BD sont aussi passés à la lecture de livres. Il n'y a pas de programme, de thème, ni de contrôle bien sûr : juste la liberté et le plaisir.

En principe, pratiquement tous nos élèves possèdent des livres, mais nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas de discrimination venant de l'incapacité ou de la difficulté pour certains parmi les élèves, les professeurs ou le personnel, à acheter des livres, et nous avons enrichi une bibliothèque qui existait déjà et qui comporte aujourd'hui plus de 20.000 titres.

Ce temps de lecture a changé les rapports entre professeurs et élèves, en raison des échanges libres qu'ils ont sur leurs lectures, des conseils qu'ils se donnent les uns les autres, et cela leur permet de sortir du rapport d'autorité-subordination habituel.

Comme il n'y a pas de note ni de jugement au terme de ces échanges, cela encourage donc la prise de position, l'expression libre, l'exposition de sa sensibilité et de ses goûts. Évidemment ce temps de lecture a des effets bénéfiques pour tout le monde, pour les adultes comme pour les jeunes : il renforce les capacités de concentration, favorise la curiosité, développe la culture, l'enrichissement lexical, le plaisir de lire, l'attention, la créativité, la capacité d'analyse, de synthèse et de jugement ; il accélère la maturité des jeunes, contribue à l'amélioration de l'expression écrite et orale. Tous les jours, nous partageons tous ce moment de silence et de solitude salutaire, et cela crée un lien unique.

Et les parents des élèves sont les premiers à encourager cette pratique dont ils retrouvent également des bénéfices à la maison, notamment dans la capacité que les enfants ont de s'occuper autrement qu'en regardant la télévision ou en s'absorbant dans les écrans de leurs téléphones, ordinateurs et autres tablettes. »

Dans les établissements scolaires en France

L'action de l'association a débuté en France pendant l'année scolaire 2016-2017. Quelques établissements contactés ont tenté cette expérience qui s'est révélée immédiatement bénéfique, si bien que beaucoup d'établissements ont rejoint l'association.

Il s'agit d'écoles élémentaires, de collèges ou de lycées, répartis aux quatre coins de la France.

Au **Collège Jean Rostand de Metz**, le 28 septembre 2017, la rectrice de l'académie de Nancy-Metz, Florence Robine est venue inaugurer officiellement l'opération SILENCE, ON LIT ! qui a effectivement commencé à la rentrée 2017, et a signé avec le principal et un représentant de l'association la Charte SILENCE, ON LIT!

A l'**École Sainte-Thérèse à Lorient**, le directeur a pris connaissance de SILENCE, ON LIT ! pendant l'été 2016 et a décidé de mettre en place la pratique du temps de lecture quotidien dès la rentrée 2016.



Notre école fait déjà cette expérience depuis le début de l'année scolaire. En effet, j'ai découvert en fin d'année dernière l'expérience sur internet: [...] les bénéfices sont visibles rapidement. Tout d'abord, les élèves ont toujours un livre sur eux. De plus, ils sont vraiment dans l'attente de ce temps qui permet de se poser au retour de la pause méridienne et surtout qui les met en appétence vis à vis des livres."

L'**École Langevin à Vallauris** est classée en REP. SILENCE, ON LIT ! y a été instaurée au 3^e trimestre de l'année scolaire 2016-2017. L'association a participé au lancement fin avril 2017. Un mois plus tard nous recevions ce message d'une des professeures de l'école :



Juste un petit coucou de Vallauris ou tous, grands et petits, attendons chaque jour 11h45 avec impatience ! "Silence on lit », c'est une drogue !!! Vous ne nous aviez pas prévenus !!! C'est addictif ! Certains enfants réclament le dispositif à la maison le week end ! MERCI !!!! "

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Au **Lycée Etienne Bezout de Nemours**, une professeure d'Histoire- Géographie, convaincue de l'intérêt du temps de lecture l'a mis en place, avec l'aide de la documentaliste et d'un professeur de français, dans sa classe de seconde. Silence, on lit ! a commencé au mois d'octobre 2016.

Après trois mois, le constat positif est là.

- Thomas, qui a lu 6 livres en 3 mois, contre 2 en un an l'année passée : « Maintenant dès que j'ai du temps libre, je lis ».
- Tanguy, pour qui lire n'était pas naturel, trouve cela reposant, ça le calme, lui fait du bien et l'aide à rester en place.
- Tania : « Cela m'a permis de voir quel genre de livre j'aime »

Au **Collège du Pays de Banon**, ce n'est plus une idée, mais un phénomène ; il faut entendre le silence qui se fait tous les jours à l'heure du temps de lecture. Incroyable ! Et voir les filles et les gamins du pays qui lisent assis sur des marches, dans l'encoignure d'une fenêtre, dos à dos, solitaires au mitan de la cour, compagnons d'un mur ou d'un arbre le temps de cette lecture, tous unis dans ce silence.

A l'**École du Moulin à Marck**, SILENCE, ON LIT ! a été mise en place au cours de l'année 2016-2017. Les effets bénéfiques ont rapidement été remarqués par l'école autant que par les parents d'élèves : « L'idée de « Silence on lit ! » est excellente et nous tenons à remercier l'école pour sa mise en place. Mon fils est fier de venir à l'école avec ses livres, de partager avec ses amis et d'avoir ce moment de calme et de lecture par simple plaisir chaque jour »

L'association SILENCE, ON LIT ! collabore avec les lycées, les collèges, les écoles, et avec les collectivités territoriales, municipalités, départements et régions pour implanter cette pratique qui nécessite un travail pédagogique auprès des uns et des autres et une aide à la mise en place.

Les établissements qui participent signent la Charte, et deviennent membres du réseau SILENCE, ON LIT ! Sur son site internet, des conseils de lecture, des évaluations du dispositif, des retours des divers participants seront mis à disposition au fur et à mesure du développement de l'association.

04

Le fonctionnement de l'association SILENCE, ON LIT !

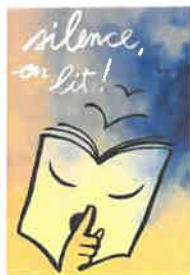
SILENCE, ON LIT ! s'est donné trois missions :

- La promotion de ce temps de lecture auprès des collectivités, à commencer par les établissements scolaires mais aussi les entreprises, les administrations etc., tous les lieux où elle est possible.
- L'aide à ceux qui mettent cette pratique en place leur permettant d'avoir le label SILENCE, ON LIT !
- La constitution d'un réseau SILENCE, ON LIT ! avec lequel l'association souhaite valoriser la lecture, et donc la littérature, par toutes formes d'actions (fournitures de livres aux CDI et bibliothèques démunis, collaborations avec les éditeurs et bibliothèques, lectures, visites d'écrivains, prix littéraire...) et la création d'un site permettant de partager les informations pratiques.

SILENCE , ON LIT ! travaille dans deux directions, en direction du monde éducatif, et en direction du monde du travail.

- L'association s'est donné pour but premier de développer SILENCE, ON LIT ! dans les établissements scolaires dans lesquels la question financière ne doit pas être une entrave éventuelle à l'accès de tous à la lecture.
- L'association a pour second objet de proposer SOL ! au monde du travail : entreprises, administrations, associations visant à proposer cette pratique d'un temps de lecture et aménager les conditions de sa mise en place.

L'action de SILENCE, ON LIT ! est gratuite ; elle est financée par des sources publiques (subventions et conventions par les communes, les départements, les régions, les Ministères) et privées (fondations, mécénats, dons).



La charte de SILENCE, ON LIT !

Signer la charte de SOL! c'est s'engager à respecter **5 règles** :

- 01** Le **silence** : il est absolu, respecté par tous, et implique une lecture muette.
- 02** La **quotidienneté**. Avoir toujours un livre avec soi et faire de la lecture un acte familial. Il est préférable que le temps de lecture se tienne chaque jour à la même heure. La durée conseillée est de 15 minutes.
- 03** La **participation de tous** : l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement arrête toute activité et se met à lire.
- 04** La **lecture de livres** : une lecture qui peut ainsi s'inscrire dans la durée. Pas de magazines, de journaux, de manuels scolaires, ni de propagande. Pas de lecture sur tablette ou smartphone.
- 05** La **liberté** : chaque lecteur est libre de ses choix, à condition de puiser dans la littérature classique ou contemporaine : roman, essai, théâtre, poésie, BD, romans graphiques à condition qu'il y ait du texte. On peut lire dans la langue de son choix.

Trois engagements vis-à-vis de l'association :

- Être un **relais** pour la diffusion de l'idée et sa mise en place auprès d'autres établissements. Faire référence à l'association dans toute communication sur l'expérience SILENCE, ON LIT ! et indiquer l'adresse du site : www.silenceonlit.com
- Communiquer un **bilan** de l'action auprès de l'association grâce au questionnaire fourni.
- Participer librement au **développement de l'association**.

Deux avantages SILENCE, ON LIT !

- Appartenir au réseau SILENCE, ON LIT ! qui développe la lecture partout dans le monde.
- Bénéficier de services proposés par l'association au fur et à mesure de son développement.

Signé par : _____ Pour : _____

Le : _____

Accusé de réception en préfecture
974-2197401 15-20451125-193001-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

SILENCE, ON LIT ! Association créée par :
Ayse Bastavusoglu, Olivier Delahaye et Danièle Sallenave (de l'Académie française)
www.silenceonlit.com // Mail : silence.on.lit@gmail.com